

PROJET PEDAGOGIQUE



ACCUEIL DE LOISIRS
« JULES FERRY »
Club Léo Lagrange de Mireval

ANNEE 2009/2010

SOMMAIRE

I. ETATS DES LIEUX, DIAGNOSTIC

1. Public accueilli
2. Equipe d'encadrement
3. Ressources matérielles disponible
4. Condition d'accueil

II. OBJECTIFS EDUCATIFS

III. ACTIONS ET MOYENS A DEVELOPPER POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

A. Relations interindividuelles

- a. Relation entre les enfants et les animateurs
- b. Relation entre l'équipe et les parents
- c. Relation entre les membres de l'équipe d'animation
- d. La direction
- e. Attitudes et comportements des animateurs

B. LA VIE QUOTIDIENNE

- a. Les temps d'accueil
- b. Les temps de repas
- c. Les temps calmes et la sieste
- d. Les temps de concertation
- e. Les mesures de sécurité
- f. Santé, handicap et trouble de la santé

C. ORGANISATION DES ACTIVITES

D. AMENAGEMENT DES LIEUX

- a. Règle d'hygiène et de sécurité
- b. Espace disponible pour les enfants

E. EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE ET MODALITES

I. ETATS DES LIEUX, DIAGNOSTIC

L'accueil de loisirs se trouve dans les locaux du groupe scolaire de Mireval. Il est géré par le club Léo Lagrange association de loi 1901.

1. Public accueilli

Nous accueillons 15 enfants de 3 à 5 ans et 20 enfants de 6 à 12 ans. Ce sont des garçons et des filles qui viennent de la commune de Mireval mais aussi de communes voisines.

La majorité des enfants fréquentent l'accueil de loisirs de manière régulière, d'autre viennent occasionnellement en fonction du désir et besoin des parents mais aussi à la demande des enfants.

Des enfants atteints de trouble de la santé, de comportement ou de handicaps fréquentent l'accueil.

L'équipe d'animation étant peu ou pas formé à l'accueil de ces enfants, des personnes spécialisées extérieur au centre (infirmière, éducatrice, psychologue...) seront un soutien pour répondre aux questionnements des animateurs et aux besoins spécifiques des enfants. Des formations pourront être proposées afin de se perfectionner avec ce public.

2. Equipe d'encadrement

Le recrutement de l'équipe est effectué par la directrice, diplômée du Brevet Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), du Brevet National des Premiers Secours (BNPS), du CAP petite enfance et du Brevet Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), selon des critères mis en place avec l'organisateur.

Section des 3/5 ans :

Une animatrice BAFA

Un animateur BAFA

Section des 6/ 12 ans :

2 animateurs BAFA ou stagiaires les mercredi

2 animateurs pendant les vacances

Ce sont des animateurs occasionnels et diplômés d'un BAFA pour la plupart

Une animatrice possédant l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours) assurera la fonction d'assistante sanitaire.

Des stagiaires auront la possibilité d'effectuer leur stage pratique. La directrice sera leur référent et formatrice durant leur formation.

Une évaluation aura lieu en début de stage, à mi-stage et en fin de stage. Des grilles d'évaluation seront utilisées pour permettre au stagiaire de bien se situer dans son stage. Les critères d'évaluation seront connus du stagiaire dès le début du stage.

Des personnes non diplômées nous sollicitent souvent pour avoir une expérience et être sûr de leur choix professionnel avant d'entamer la formation BAFA.

Pour répondre à cette demande, une personne sera intégrée à l'équipe en fonction des normes minimales réglementaire d'encadrement.

A cet effet, le taux d'encadrement par animateur sera respecté soit :

- 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans sur la structure
- 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans sur la structure
- 1 animateur pour 5 enfants pour les moins de 6 ans en sortie
- 1 animateur pour 10 enfants pour les plus de 6 ans en sortie
- 1 animateur pour 3 enfants pour les moins de 4 ans en baignade

A noter que pour les sorties et les baignades nous faisons appel à des parents ou autre personne pour plus de sécurité.

Pour le personnel d'entretien des agents de service sont mis à disposition par la mairie de Mireval. Elles s'occupent à tour de rôle du ménage et du service de la cantine.

Les employés de la voirie sont également disponibles pour répondre à nos besoins de réparations, d'entretien divers et aussi durant le déménagement du centre été.

Le personnel d'encadrement aura fourni à l'embauche en plus de ses diplômes, un dossier médical complet :

- un certificat médical d'aptitude au travail en collectivité
- attestation de non-contagiosité et d'aptitude à la collectivité
- certificat de vaccination obligatoire à jour

3. Ressources matérielles disponible

Nous disposons des cours de récréation et de quelques salles de l'école primaire et maternelle :

- la cantine pour les repas
- la bibliothèque pour les 6/12 ans
- préfabriqué pour les 3/5 ans
- les sanitaires
- le dortoir avec lits et couvertures pour la sieste des tous petits

Pour le matériel pédagogique, nous avons :

- peinture, colle, ciseaux...
- jeux de société, jeux d'éveil adapté aux différents âges...
- dinette, legos, voitures...
- livres pour tous les âges
- matériel pour jeux extérieur (ballon, cerceaux, raquettes...)
- matériel de bricolage
- documentation sur des activités et des jeux pour les animateurs (journal de l'animation...) prospectus et revue pour des sorties

Côté extérieur nous avons accès aux différents lieux municipaux :

- Stade, skate parc, parc, jardin de la salle polyvalente , bibliothèque du club Léo Lagrange....

Pour les richesses naturelles nous sommes à proximité des étangs, des plages et de la garrigue. Mireval se trouvant à quelques kilomètres de Montpellier et de Sète cela nous permet d'accéder facilement aux équipements socioculturels et sportifs (cinéma, musée, piscine...)

Pour les déplacements avec un petit effectif nous pouvons louer un mini bus de 9 place, mais aussi nous utilisons les transport en commun. Lors des grandes sorties à la journée nous faisons appel à la société de transport «les cars du bassin de Thau.»

Les repas sont livrés par le SIVOM de Frontignan.

Lors des sorties, le pique-nique est fourni par le centre en respectant les règles d'hygiène (norme HACCP). Le goûter est fournis par l'accueil afin d'éviter quelques problèmes éventuels (oubli, querelle, jalousie)

4. Condition d'accueil

C'est un accueil de loisirs sans hébergement qui fonctionne les mercredis, vacances de la Toussaint, de Noël, d'hiver et de Printemps. Il accueille les enfants de 7h30 à 18h30 tous les jours d'ouverture. Un accueil à la demi-journée avec ou sans le repas est instauré afin de répondre aux besoins des familles. Les enfants peuvent arriver ou partir de façon échelonnée le matin et le soir.

Les parents ou responsable de l'enfant doivent fournir les formulaires suivant :

- une fiche de renseignement sur l'enfant et la famille
- une fiche sanitaire
- un certificat médical
- autorisation pour les sorties et les baignades

Les parents ou responsable légal devront signer les autorisations permettant en cas de nécessité et impossibilité de les joindre :

- de faire intervenir le médecin traitant / et ou celui rattaché à la structure
- de faire appel aux services d'urgences
- d'hospitaliser l'enfant et pratiquer une anesthésie générale

pour le calcul de la participation financière ils fourniront :

- l'avis d'imposition ou de non-imposition
- trois derniers bulletins de salaire
- les formulaires permettant un dégrèvement (bons vacances de la CAF, MSA...)

Les paiements se feront à la fin du mois pour les mercredis et à la fin du séjour pour les vacances.

Enfin pour un accueil plus rassurant des enfants, et avant leur première journée au centre, les parents auront la possibilité de venir passer quelques heures avec leur enfant afin de faire connaissance avec les animateurs et découvrir les locaux.

L'ACCUEIL DU MERCREDI :

Il est de constater que les besoins des familles sont différents les mercredis des vacances scolaires.

Suite à une baisse de fréquentation les mercredi, nous avons mis en place une enquête auprès des familles.

Il en ressort que les enfants ne fréquentent pas l'accueil de loisirs en grande majorité par le fait qu'ils pratiquent des activités ce jour.

Nous avons proposé un accompagnement des enfants aux activités de la commune uniquement. Depuis la rentrée de septembre 2006, ce service est apprécié des familles et se développe. Par cet accompagnement, nous avons pu constater une augmentation de la fréquentation au sein de l'accueil de loisirs.

La directrice effectue ces accompagnements à pied ou en vélo.

Aussi une convention d'accompagnement entre l'accueil de loisirs, la famille et les associations concernées a été mise en place afin que chacun prennent ces responsabilités.

II OBJECTIFS EDUCATIFS

L'équipe d'animation souhaite que l'enfant profite au mieux de ses vacances et de son temps libre.

Pour cela, l'accueil de loisirs sera un lieu de jeux, de vie, d'échanges, de dialogue et d'informations permettant à l'enfant d'exprimer ses attentes, ses besoins et ses désirs. Les animateurs proposeront et animeront des activités éducatives, ludiques tout en favorisant la participation de l'enfant à la vie et à l'élaboration du projet d'activités. Nous souhaitons aussi favoriser l'implication des parents à la vie de leur enfant dans le centre.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Permettre le choix des activités par les enfants
- Permettre la participation des enfants
- Favoriser la concertation entre les enfants et les adultes
- Apprendre à s'intégrer dans un groupe, à écouter, communiquer, exprimer ses idées
- Accepter les différences (religions, physique, sociales...)
- Apprendre à être tolérant, respecter les autres et soi-même
- Apprendre à l'enfant à utiliser son espace de vie en sachant se passer d'un référent (autonomie de l'enfant et responsabilisation)
- Sensibiliser l'enfant à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire
- Mettre en place des temps de rencontres et d'échanges avec d'autres centres de loisirs, maison de retraite...
- Favoriser l'implication des parents
- Sensibiliser les enfants au respect des locaux et du matériel
- Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel
- Favoriser la découverte et la pratique d'activités culturelles variées.
- Permettre à l'enfant de pouvoir pratiquer son activité sportive le mercredi

III. ACTIONS ET MOYENS A DEVELOPPER POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

A. Relations interindividuelles

a. Relation entre les enfants et les animateurs

- ils seront à l'écoute des enfants en respectant leurs choix et leurs demandes
- ils laisseront les enfants prendre des initiatives individuelles ou collectives indispensables au développement de l'autonomie
- ils ne montreront pas de préférences vis à vis des enfants
- ils mettront en place des temps de parole avec les enfants
- ils devront détecter les besoins des enfants tout au long de la journée :
 - o en développant leur sens critique, leur imagination, leur créativité et leur curiosité
 - o en respectant les temps calmes, le sommeil, les temps libres et d'accueil
- ils établiront un climat de confiance (sécurité affective, morale, physique)
- ils devront valoriser et encourager l'enfant
- ils établiront des règles de vie avec eux

b. Relation entre l'équipe et les parents

L'équipe d'animation saura mettre les parents en confiance, les rassurer en étant à leur écoute. Les animateurs seront présents le matin et le soir durant l'accueil afin de répondre aux questions éventuelles des parents.

Ils donneront la possibilité aux parents de participer à la vie du centre :

- émettre un avis, des idées ou des critiques
- mener des activités
- accompagner lors des sorties
- apporter leur aide pour des moments de convivialité
- participer à des réunions d'information, assemblée générale de l'association..

Pour l'information des familles, les plannings d'animation seront affichés au centre de loisirs et à disposition sous forme de plaquette.

De plus des permanences seront mises en place pour l'inscription des enfants et pour tous autres renseignements.

Pour les inscriptions avant les vacances, des feuilles d'inscriptions seront distribuées par l'intermédiaire des écoles.

c. Relation entre les membres de l'équipe d'animation

Les animateurs devront faire preuve d'honnêteté et de franchise tout en respectant l'autre. Les problèmes ne seront en aucun cas réglés devant les enfants. Les animateurs seront à l'écoute les uns des autres afin de pouvoir s'entraider sans aller à l'encontre des décisions prises. Aussi, pour assurer la communication et la coordination de l'équipe, un cahier est à disposition pour noter d'éventuels constats, désirs, besoins ...

L'échange, la communication, l'entraide doivent être primordiaux.

Les animateurs seront sollicités pour participer à la préparation du projet pédagogique durant des réunions.

Il y aura :

- une réunion pour la préparation des mercredis (tous les deux mois)
- une réunion pour la préparation des vacances (2 semaines avant)
- une réunion de bilan à la fin de chaque semaine pendant les vacances
- Aussi, un bilan quotidien peut avoir lieu lors des temps informels selon la demande.

Pour la formation, les animateurs participent aux formations continues proposées par les Francas et autres organismes s'ils le souhaitent. La directrice sera là pour informer de ces formations, faire le lien et leur permettre de se perfectionner dans des domaines bien spécifiques en fonction du besoin des animateurs, du centre, et des enfants.

d. la direction

Elle sera présente de l'ouverture à la fermeture du centre. En cas d'absence elle devra désigner la personne qui sera responsable jusqu'à son retour. Elle sera à l'écoute des parents, des enfants, des animateurs, des élus et du personnel de service. Elle veillera au bon fonctionnement du centre, s'occupera du côté administratif, de l'embauche du personnel d'animation, des courses...

e. Attitudes et comportement des animateurs

- ils auront une attitude motivante, dynamique
- ils devront prendre des initiatives, avoir l'esprit d'équipe et savoir se remettre en question
- ils organiseront des groupes d'enfants en fonction de l'âge, de leurs capacités et de leurs intérêts

- ils mettront en place des activités à la carte
- ils veilleront au respect du matériel, du lieu de vie, des jeux en impliquant les enfants
- ils seront toujours d'humeur égale et feront preuve de patience
- ils auront un vocabulaire et une tenue vestimentaire corrects
- ils respecteront le secret professionnel
- ils prépareront les activités à l'avance
- ils ne laisseront pas leurs problèmes personnels empiéter sur leur travail
- ils se donneront les moyens pédagogiques et techniques pour élaborer et réaliser un projet personnel, un projet d'enfant, un projet d'activité.
- Ils réfléchiront à l'impact de leurs activités (pourquoi, comment...)
- Ils devront évaluer leurs activités

B. LA VIE QUOTIDIENNE

Pour permettre à l'enfant de trouver des points de repère nous mettrons en place des groupes répartis par âge : les 3/5 ans, les 6/12 ans avec des animateurs référents à chaque section et des espaces de vie bien distinct.

a. Les temps d'accueil

Le matin, un accueil échelonné sera mis en place de 7h30 à 9h30 pour répondre aux besoins des familles. Il permettra la répartition des enfants dans leur groupe, de découvrir les locaux et faire connaissance avec les animateurs.

Ce temps sera un moment de convivialité, d'écoute tant au niveau des parents que des enfants.

La directrice et un animateur seront présents et auront une attitude de mise en confiance afin de rassurer et sécuriser les familles.

Cet accueil sera pour les enfants un moment de transition du réveil à l'action. Ils auront le choix entre les jeux symboliques (dînette, legos...), la lecture, faire du dessin, participer à des activités mises en places par l'animateur présent à l'accueil ou tout simplement ne rien faire.

Une fois tous les enfants présents et après une dynamique de groupe (prise en main du groupe avec des chansons, des danses, des petits jeux...) les animateurs présenteront le déroulement de la journée sous forme ludique et motivante.

Les animateurs veilleront à respecter le rythme individuel de chacun. Ce temps sera calme et pourra être libre pour les enfants.

L'accueil du soir se fera de 17h00 à 18h30. Tout comme le matin il se déroulera dans une ambiance calme et détendue afin de respecter le rythme des enfants. Il permettra d'établir un temps de discussion et d'échange avec les parents qui viennent en chercher leur enfant.

Les animateurs auront l'occasion de répondre aux questions éventuelles des parents et donner des renseignements sur le vécu de la journée de leur enfant.

Selon les groupes d'âges, une histoire ou des petits jeux seront proposés afin de permettre le retour au calme.

En attendant l'heure de départ les enfants seront libres de terminer leurs activités, de jouer ou de ne rien faire.

c. les temps de repas

Avant de passer à table les animateurs penseront aux notions d'hygiène et de propreté (lavage des mains, passage aux toilettes...)

Un animateur par table pour les petits sera présent pour s'assurer du bon déroulement du repas et pouvoir venir en aide aux enfants.

L'animateur devra initier les enfants à goûter aux aliments sans exercer le moindre chantage ou forcer l'enfant.

Les enfants participeront à la levée de table, au service des plats et seront sollicités à se servir seul, même les plus petits. Cela permettra d'amener l'enfant à développer son autonomie.

Le goûter sera aussi fourni par le centre afin d'éviter les oublis, les querelles ou les jalousies. Aussi, il sera établi en fonction du repas du midi afin d'équilibrer les repas de la journée. Il sera prit entre 16h00 et 16h30, les enfants auront la possibilité de préparer le goûter avec les animateurs et pourront servir les copains à tour de rôle.

Ces temps devront être des moments de convivialité dans une atmosphère calme et détendue ou chacun puisse discuter et échanger avec l'autre.

c. les temps calmes et la sieste

La sieste sera organisée au dortoir de l'école maternelle où des lits individuels sont à la disposition des enfants. Ce temps sera mis en place pour les plus petits à la demande des parents mais aussi des enfants. Ce sera un temps privilégié entre l'enfant et l'animateur qui accompagnera celui-ci dans son endormissement en racontant des histoires ou en chantant. Les enfants ne

seront pas réveillés durant la sieste sauf sur demande des parents et cas exceptionnel.

Des petits personnages serviront de support pour noter l'heure d'endormissement et de réveil afin d'en informer les parents qui le souhaitent.

Des temps de repos seront aussi instaurés pour les enfants qui ne font plus la sieste mais qui ont quand même un besoin de récupération. Ils se feront sous forme d'histoires, de chansons, de relaxation avec de la musique douce dans un coin du préfabriqué prévu à cet effet (avec matelas, pièce sombre et calme...)

Les primaires auront eux aussi un moment de détente, de calme pour pouvoir se retrouver entre eux ou seul sans l'intervention d'un adulte.

Le rythme collectif ne devra pas passer avant le rythme individuel. Ces temps de repos permettent la récupération physique et intellectuelle indispensable au bon développement de l'enfant.

d. les temps de concertation

Pour répondre aux objectifs de notre projet, des temps de concertations, et de discussion seront instaurés. Cela apprendra aux enfants à s'impliquer, à prendre position sur un quelconque sujet mais aussi pour donner des habitudes de respect des autres. Ils pourront ainsi exprimer leurs désirs, leur satisfaction ou leur mécontentement sur les activités proposées.

Pour les maternelles, on organisera ces temps sous formes de petits jeux. Pour les primaires ce moment pourra être dirigé ou non par les animateurs. Un enfant peut être désigné comme meneur et rapporteur auprès du groupe.

Un coin répondant à ce besoin sera installé. Cet espace sera un lieu d'expression et d'échange où chacun pourra faire naître des projets ou encore s'informer.

Ces temps de parole permettront à l'enfant d'être acteur de son temps libre, de ses vacances, de participer activement à la vie du centre puisqu'il pourra donner son avis sur des activités, sur des sorties...

e. Les mesures de sécurité

Pour la sécurité des enfants dans les locaux, les animateurs veilleront à ce que les portails soient toujours fermés. Ils seront toujours présents durant les activités mais aussi durant les temps libres des enfants.

Durant les sorties l'encadrement sera conforme aux réglementations. Mais pour plus de sécurité, la direction pourra faire appel à des parents ou animateurs disponibles ce jour là, pour venir renforcer l'équipe.

Dans toute forme de déplacement, des règles élémentaires de sécurité et de prudence seront respectées.

Pour les trajets en mini bus (location), celui-ci sera conduit par une personne ayant plus de 3 ans de permis et âgé de plus de 21 ans.

Celui-ci sera toujours accompagné d'un deuxième animateur. Des rehausseurs adaptés à l'âge de l'enfant seront utilisés.

Lors des sorties à la journée en grand groupe, nous faisons appel à des sociétés de transports. Si la directrice n'est pas présente, elle désignera un animateur responsable du trajet. Avant de partir, l'effectif sera donné au chauffeur, le responsable sera en possession de la liste des enfants, des dossiers et d'un téléphone portable. Le personnel d'encadrement se placera près des issues de secours. Chaque animateur sera responsable d'un groupe d'enfant et possédera une trousse à pharmacie.

Aucun véhicule personnel ne sera utilisé pour conduire les enfants. Sauf dans le cas des accompagnements aux activités du mercredi, la directrice peut, avec autorisation par écrit des parents, utiliser son véhicule personnel. L'assurance de la Fédération Léo Lagrange permettant cette utilisation ainsi que l'assurance personnelle. Ce moyen de transport reste néanmoins très exceptionnel et doit être utilisé en dernier recours.

f. Santé, handicap et trouble de la santé

Tous les enfants possèdent une fiche sanitaire de liaison dans son dossier. La directrice possédera une liste avec les problèmes éventuels de santé (allergies, opération...) et en informera les animateurs.

Avant n'importe quel soin, il est obligatoire d'en informer la direction.

Aucun médicament ne doit être administré à un enfant sans ordonnance et accord de la direction. Un registre d'infirmerie est à disposition et doit être impérativement rempli après chaque soin.

Le port de gants est obligatoire et les trousse de secours seront vérifiées et complétées après chaque utilisation.

Une animatrice et la directrice sont diplômées de l'AFPS font office d'assistant sanitaire. En cas de problème, nous faisons appel au médecin de la structure ou aux services d'urgences.

Nous avons une attention plus particulière pour les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap. Si des soins doivent être prodigués à ces enfants, nous avons la possibilité de faire appel à des personnes compétentes comme : médecins, infirmières, aides éducateurs ...

C. ORGANISATION DES ACTIVITES

Les animateurs devront préparer les activités et prévoir la liste du matériel à acheter à l'avance de façon à être opérationnel le jour même et ne pas se trouver dépourvu devant les enfants.

Ceux-ci pourront participer à la préparation, au rangement et au choix de l'activité.

Les 3/5 ans :

Tenant compte des besoins et des capacités des enfants à cette période de leur croissance, les animateurs proposeront des activités de courte durée et développeront à travers des jeux, des ateliers la notion de collectivité tout en respectant leur rythme.

Ils proposeront un panel d'activités afin de favoriser la diversité et la possibilité de choix aux enfants.

Ils accompagnent l'enfant dans la découverte de sa personne en favorisant des animations d'identification et de découverte.

Les 6/12 ans :

Pour favoriser la participation, l'animateur mettra en place des activités à la carte et les enfants pourront ainsi choisir en fonction de leurs désirs. Ils pourront eux aussi proposer et mener des ateliers sous accompagnement de l'adulte.

Il faudra éviter l'esprit de compétition en encourageant en valorisant chacun d'entre eux. Les animateurs tenteront de développer les notions de coopération et d'entraide. Ils favoriseront l'activité physique en proposant des jeux adaptés, mais doivent parfois intervenir pour freiner une activité physique débordante.

Pour les deux groupes d'âge, un programme d'activité sera mis en place par les animateurs en concertation avec les enfants.

Des thèmes seront choisis pour répondre à leurs attentes.

Le programme d'activité s'articulera autour des trois trimestres. Ce programme sera équilibré et comprendra ; des jeux de groupe ou d'équipe, des moments de création et d'expression artistique, des temps de partage et de réflexion, des contacts avec le monde extérieur à la structure, des temps libres de détente et de recherche personnelle, des nouveautés pour relancer l'intérêt du projet en cour.

La taille des groupes variera selon l'effectif et les désirs des enfants. Ils seront répartis en fonction de l'âge : 3/5 ans 2 animateurs, et les 6/12, 2 animateurs.

En aucun cas, la taille des groupes n'excédera pas plus de 8 enfants chez les maternelles et 10 enfants chez les primaires par animateur. L'effectif du groupe primaire étant aléatoire et souvent inférieur à 20, nous ne pourrions pas mettre en place de groupe plus spécifique comme l'été.

Des activités bien spécifiques nécessitant l'intervention d'animateurs spécialisés (B.E.) pourront être mises en place afin de répondre aux désirs des enfants : baignade, équitation, escalade, canoë, cirque...

Des activités physiques de pleine nature seront organisées après avoir étudié les lieux, l'itinéraire, s'être renseigné auprès de la météo...

Les animateurs seront pourvus de trousse de secours et de portable afin de prévenir en cas d'urgence.

Dans le cadre d'activités manuelles artistiques, nous faisons appel à des intervenants diplômés ou non (parents, instituteur..)

Le budget prévu pour les activités sera géré par la directrice après concertation avec le trésorier. Elle communiquera celui-ci à son équipe pédagogique durant les réunions.

D.AMENAGEMENT DES LIEUX

a. Règles d'hygiène et de sécurité

Les locaux seront aménagés en fonction de pièces disponibles et des besoins du centre dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Un préfabriqué faisant office de pièce principale et d'accueil pour les 3/5 ans est aménagé avec des meubles de rangement attribués à certaines fonctions :

- 1 armoire de rangement pour le matériel pédagogique,
- 1 armoire pour les goûters, matériel de cuisine
- 1 armoire pour les produits pharmaceutiques de premiers soins, fermée à clé,
- différents meubles pour les jeux, jouets, dessins ...

- Le bureau de la directrice se trouve à l'entrée afin de permettre l'accueil des enfants et des parents. Les enfants étant ensuite guidés vers leurs animateurs et lieux référents.
- Un réfrigérateur et congélateur
- 1 armoire administrative et bureau

Pour l'hygiène, n'ayant pas d'agent de service durant la journée, l'animateur se doit de tenir les locaux propres. Cela implique un nettoyage régulier des tables et du sol. Tout reste de nourriture devra être immédiatement jeté ou stocké dans un endroit approprié.

Aussi, il sera strictement interdit de fumer dans tous les locaux accueillant des enfants qu'ils soient présents ou non.

Il en va de même pour les cuisines et leurs annexes même si les enfants n'y ont pas accès. Cette interdiction sera tenue d'un affichage permanent, apparent dans les locaux concernés.

Cette mesure concerne aussi les véhicules de transport en commun.

Les locaux appartenant à la municipalité, sont régulièrement inspectés par les services compétents.

b. Espace disponible pour les enfants

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux du groupe scolaire primaire et maternel.

Un préfabriqué faisant office de pièce principale est essentiellement aménagé pour les maternelles :

- un espace lecture, repos avec matelas
- des espaces de jeux symboliques (dînette, voitures...)
- un espace jeux de société
- Un espace activité avec un point d'eau.
- Un espace pour la directrice

Pour les primaires, suite à la création d'une classe nous ne bénéficierons plus de la salle d'activité mais de la BCD de l'école.

Les enfants pourront aménager leur espace de vie en concertation avec les animateurs et la salle sera remise en l'état pour le lendemain.

Côté extérieur, la cour de récréation sera accessible tout au long de la journée pour faire des jeux, prendre le goûter.

Pour le grand air, les balades, les grands et petits jeux, le jardinage nous avons la possibilité de plusieurs endroits : le stade, le parc, le jardin du centre de l'été, le bois du Moulinas des Aresquiers....

Pour finir, des coins de garrigue, la plage, les étangs à proximité nous permettent d'effectuer des sorties, des jeux en rapport avec l'environnement et la nature.

E.EVALUATIONS DU PROJET PEDAGOGIQUE ET MODALITES

L'évaluation du projet nous permettra de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques.

Nous pourrons vérifier la pertinence et la cohérence du projet, en évaluant les objectifs, les démarches, les actions et les moyens.

Nous mettrons l'accent sur différentes questions :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Etaient-elles adaptées aux objectifs ?
- Si non, que devons nous mettre en place ?
- Y a t il eu cohérence avec la démarche pédagogique et le projet éducatif ?
- Si non, quels moyens proposés ?

Pour recueillir le maximum de données, nous auront des temps de concertations entre la directrice et l'équipe, entre la directrice et l'organisateur au cours du séjour.

Des discussions formelles ou informelles auprès des enfants, une « boîte à idée » permettront de recueillir leurs attentes, leurs désirs...

Un questionnaire sera élaboré afin que les familles puissent exprimer, émettre leurs satisfactions, leurs mécontentements ou leurs propositions.

La boîte à idée peut également être mise à leur disposition.

Les parents auront la possibilité de participer activement aux assemblées générales de l'association.

Pour finir, afin de garder une bonne entente au sein de l'équipe, d'avoir de bon rapport avec les familles et d'ouvrir le centre de loisirs vers l'extérieur des moments de convivialité seront mis en place régulièrement sous forme de spectacles, journées porte ouverte, fête de fin d'année ou de séjour...

